DOMBES
SAÔNE VALLÉE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

REÇU LE
05 OCT. 2026
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
VILLEFRANCHE BEAUJOLAIS SAÔNE

M. Pascal RONZIERE
Président de la Communauté d'Agglomération
Villefranche Beaujolais Saône
11, rue Paul Bert
CS 70290
69665 Villefranche-sur-Saône Cedex

Trévoux, le 21 septembre 2026

N/Réf : SB/GS C2026-1123
Objet : Avis concernant le Plan Local de Mobilité de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône.

Affaire suivie par : Guillaume SOURNAC
Responsable des Mobilités Durables et de l'Aménagement

Monsieur le Président,

À la suite de mon courrier en date du 15 juin dernier, je vous transmets l'avis favorable du Conseil communautaire de la Communauté Dombes Saône Vallée concernant votre Plan Local de Mobilité. La délibération est annexée à ce courrier.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma considération distinguée.

Le Président de la CCDSV
Stéphane BERTHOMIEU

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DOMBES SAÔNE VALLÉE ★ AIN ★

Communauté de communes Dombes Saône Vallée (CCDSV) · 627 route de Jassans · BP 231 · CS 60231 · 01602 Trévoux
Tél : 04 74 08 97 66 – contact@ccdsv.fr – www.ccdsv.fr



Accusé de réception en préfecture
001-200042497-20260917-2026C135-DE
Reçu le 29/09/2026

REÇU LE
05 OCT. 2026
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION VILLEFRANCHE BEAUJOLAIS SAÔNE

DOMBES SAÔNE VALLÉE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Acte n° 2026C135

DELIBERATION
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 SEPTEMBRE 2026

Nombre de Conseillers	:	
En exercice	:	50
Présents	:	34
Pouvoirs	:	10
Votants	:	44

Date de convocation du Conseil Communautaire : 10/09/2026

Le 17 septembre 2026, le Conseil de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Stéphane BERTHOMIEU, Président, à la salle des Fêtes, 49 grande rue à Misérieux (01600).

Présents : Gabriel AUMONIER, Sylvie BARONNIER, Cécile BAUDOUX, Emilie BERTHOLON, Stéphane BERTHOMIEU, Ingrid BESSON, Guy BOURDIN, Valérie BOYER, Armand CHAUMONT, Vanessa CHEKKI, Flavie CHOLLET-GARNIER, Pascal CUNY, Elise DIENNET, Franck FARNIER, Christine FORNES, Gilles GARNIER, Pascale GAUTIER-WILL, Emmanuel GENIQUET, Adrien LASSERRE, Guillaume LEFEBVRE, Vanessa MILLIARD, Muriel MUNCK, Michelle NUGUET, Julien POLLET, Isabelle ROGNARD, Pierre-Alexandre ROYER, Caroline PIREAU, David POMMIER, Guy SANCHEZ, Annie SKRZYPCZAK, Bélinda TERACOL, Dominique VAGINET, Catherine VALLIN, Frédéric VALLOS.

Absents excusés : Nathalie AJOT (Pouvoir à Franck FARNIER), Fabien BIHLER, Emilie CAMUS (Pouvoir à Flavie CHOLLET-GARNIER), Muriel CHAMBOST, Patrick CHARRONDIERE (Pouvoir à Adrien LASSERRE), , Alex COLOMB (Pouvoir à Christine FORNES), Thierry DELAMARE, Nathanaël DUFFIT MENARD (Pouvoir à Stéphane BERTHOMIEU), Yves DUMOULIN, Richard GAY (Pouvoir à Frédéric VALLOS), Thierry GROSSAT (Pouvoir à Gabriel AUMONIER), Nadia GUYON, Agathe IACOVELLI (Pouvoir à Pascale GAUTIER-WILL), Sébastien MASSON (Pouvoir à Annie SKRZYPCZAK), Michel MULLER (Pouvoir à Sylvie BARONNIER), Patrick NABETH.

Secrétaire de séance : Vanessa CHEKKI.

OBJET : MOBILITES DURABLES - Avis sur le Plan Local de Mobilité de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône

M. Frédéric VALLOS, Vice-Président en charge des Mobilités, rappelle que la CCDSV a approuvé son Plan de Mobilité Simplifié en juillet 2023. L'action 3 de ce document rappelle l'importance de poursuivre le développement de l'offre de transport en lien avec les réseaux voisins, dont celui de SYTRAL Mobilités sur le territoire de l'agglomération de Villefranche-sur-Saône.

Le Plan Local de Mobilité (PLM) 2026-2040 de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône constitue la feuille de route destinée à améliorer les déplacements sur l'ensemble des 18 communes du territoire. La collectivité souhaite proposer des alternatives à la voiture individuelle tout en tenant compte des spécificités d'un territoire périurbain et rural où l'automobile demeure souvent indispensable.

Au cours des dernières années, plusieurs actions ont déjà été réalisées :

- Renforcement des lignes régulières de bus,
- Développement du transport à la demande,
- Création d'aires de covoiturage à Limas et Jassans-Riottier,
- Mise en place d'une plateforme numérique de covoiturage,
- Création de parkings relais à Gleizé et Arnas,
- Développement de l'autopartage,
- Mise en œuvre du Plan Vélo avec un schéma directeur cyclable (avec des aménagements de la Voie Bleue) et des services de location de vélos.

Accusé de réception en préfecture
001-200042497-20260917-2026C135-DE
Reçu le 29/09/2026

Le PLM ambitionne d'aller plus loin en intégrant de nouveaux enjeux tels que les mobilités solidaires, la logistique durable, la sécurisation des déplacements, le partage de l'espace public et l'accompagnement au changement des pratiques de mobilité.

Son élaboration, engagée en 2024, repose sur un important travail de concertation. Un diagnostic territorial a été réalisé, complété par des enquêtes auprès des habitants, des employeurs et des acteurs locaux. Plusieurs ateliers thématiques et réunions avec les élus, les partenaires institutionnels et les associations d'usagers ont permis d'enrichir le projet.

Le diagnostic a mis en évidence plusieurs difficultés : une forte dépendance à la voiture individuelle, une offre de transports collectifs encore insuffisamment attractive, une pratique limitée du vélo et de la marche, ainsi que des contraintes financières et organisationnelles importantes.
Le PLM s'appuie également sur une évaluation environnementale qui conclut à un impact global positif. Celle-ci prévoit notamment la transition progressive vers une flotte de bus et de véhicules de transport à la demande à motorisation électrique afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre et d'améliorer la qualité de l'air.

Pour répondre à ces enjeux, le PLM s'articule autour de cinq orientations stratégiques déclinées en treize axes et trente-sept actions.

- La première orientation prévoit de développer des transports collectifs adaptés, d'intégrer les mobilités durables dans les projets urbains, de favoriser les déplacements de proximité et de mieux organiser la logistique des marchandises.
- La deuxième orientation concerne le partage de l'espace public. Elle prévoit d'adapter les plans de circulation, de développer les aménagements pour les bus, les vélos et les piétons, de sécuriser les secteurs sensibles, d'apaiser les centres-bourgs et d'améliorer la politique de stationnement.
- La troisième orientation poursuit le développement des transports collectifs en renforçant leur attractivité, en améliorant les dessertes des villages et des zones d'activités, en facilitant les correspondances entre les différents modes de transport, en développant l'autopartage et en poursuivant la réalisation du réseau cyclable prévu par le Schéma Directeur Cyclable.
- La quatrième orientation vise à garantir une mobilité accessible à tous. Elle prévoit d'améliorer les itinéraires piétons, de renforcer l'autonomie des écoliers, de poursuivre la mise en accessibilité des voiries et des transports pour les personnes à mobilité réduite et de développer des solutions de mobilité solidaire pour les personnes en situation de précarité.
- La cinquième orientation cherche à accompagner les changements de comportement en améliorant l'information des usagers, en développant les plans de mobilité auprès des entreprises et des établissements scolaires, en créant un lieu dédié aux services de mobilité et en renforçant les actions de sensibilisation.

In fine, le PLM constitue un document stratégique qui prépare les évolutions démographiques, économiques et environnementales de la CAVBS. Il vise à construire un système de déplacements plus durable, plus sûr, plus inclusif et plus efficace, en rééquilibrant progressivement les usages entre la voiture, les transports collectifs, le vélo, la marche et les mobilités partagées. Enfin, il est compatible avec le Plan de Mobilité des Territoires Lyonnais et cohérent avec les principaux documents de planification du territoire, notamment le PLUiH, le PCAET, le Contrat Local de Santé et le Schéma Directeur Cyclable.

Vu l'avis favorable du Bureau réuni le 03/09/2026.

Accusé de réception en préfecture
001-200042497-20260917-2026C135-DE
Reçu le 29/09/2026

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- ✓ **DE DONNER** un avis favorable à l'approbation du Plan Local de Mobilité de de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône ;
- ✓ **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tout acte à intervenir.

A Misérieux, le 17/09/2026

La Secrétaire de Séance,
Vanessa CHEKKI

Le Président,
Stéphane BERTHOMIEU

Affichage sous format électronique : 30/09/2026

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DOMBES SAÔNE VALLÉE AIN

Accusé de réception en préfecture
001-200042497-20260917-2026C135-DE
Reçu le 29/09/2026